



Rentrée scolaire 2023/2024

Accueil des élèves

Lundi 04 septembre 2023

Classes de 6e : de 9h-12h / 13h30-15h30

Journée d'accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

- Accueil des élèves à 9h
- Appel dans la cour puis montée dans les classes avec le professeur principal
- Distribution de l'emploi du temps de la classe et des carnets de correspondance
- Passage de la CPE et de l'AED référent pour aborder la partie règlement intérieur et la vie scolaire (30 minutes par classe à partir de 10h selon un planning)
- A partir de 11h : activité simulation « se repérer dans le collège en fonction de l'emploi du temps » (mise en situation d'une journée type)

Repas de 12h à 13h30 : repas au réfectoire pour les demi-pensionnaires, retour au domicile pour les externes.

Reprise à 13h30 :

- Distribution des manuels scolaires (en fonction d'un planning)
- Distribution des documents administratifs par les professeurs principaux
- Passage de l'infirmière et de l'assistante sociale (en fonction d'un planning)

Durant la journée : présentation de Pronote et de l'ENT par les référents numériques (en fonction d'un planning)

Fin de la journée à 15h30

Mardi 05 septembre 2023

Accueil :

Classes de 5^e : 8h30 – 10h30

Classes de 4^e : 9h30 – 11h30

Classes de 3^e : 10h30 – 12h30

Classes de CAP 1^{ère} et 2^{ème} année : de 10h30 à 12h30

Les élèves seront retenus au collège entre 2h et 2h30 :

- Distribution des documents administratifs
- Emplois du temps
- Rappels du règlement intérieur et des règles de vie...

Les cours commenceront pour tous les élèves le mercredi 06 septembre 2023 selon leur emploi du temps.

IMPORTANT

INTENDANCE :

Fiche intendance 2023-2024 : à compléter obligatoirement si pas encore fait pour tous les élèves même externes : c'est nécessaire pour vous donner le bon carnet de correspondance, vous verser la bourse, de l'aide ou pour vous rembourser une sortie ou un voyage annulé.

6° : déjà rendu avec le dossier d'inscription sinon à rendre.

5° 4° 3° : Pour être inscrits à la demi-pension, les élèves doivent avoir rendu la fiche intendance Aucune inscription à la cantine ne sera prise en compte pour les familles qui n'ont pas réglé la cantine des années précédentes même si la fiche est rendue.

LES AIDES :

Fonds sociaux :

CES AIDES DE L'ETAT SONT ALLOUEES DANS LA LIMITE DES CREDITS DISPONIBLES.

Les dossiers sont à retirer au bureau de la gestion intendance ou auprès de l'assistante sociale et sont instruits anonymement par une commission qui statue sur l'aide allouée à l'élève selon les critères validés par le Conseil d'Administration du collège.

Bourse de collège :

Les bourses nationales collégiens sont soumises aux conditions en vigueur sur les revenus du foyer. Pour en bénéficier, il faut faire la demande en ligne via le site : <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>, début septembre. Des codes vous seront envoyés par mail afin de vous connecter au télé services.

En dernier recours, un formulaire papier peut vous être transmis par le secrétariat

CARNET DE CORRESPONDANCE

Les responsables légaux vérifieront que les carnets soient justement et totalement complétés avec une photo dès le week-end du 9 et 10 septembre 2023.

DISTRIBUTION DES LIVRES :

Les manuels scolaires sont distribués aux élèves pour l'année scolaire. L'état des livres est constaté en début d'année et inscrit sur une fiche signée par les responsables de l'élève. Les parents sont invités à équiper leurs enfants de sacs rigides pour protéger au mieux les livres qui leur seront prêtés.

Ceux-ci devront être **couverts dès la première semaine de la rentrée**. Les indications de l'année scolaire en cours, **du nom et de la classe de l'élève** devront être portées sur le document inséré à cet effet, sur la page de chaque livre.

Tout manuel perdu ou très abîmé devra être remplacé (manuels d'occasion si possible) ou remboursé à hauteur de 25 euros (voté au C.A du 09 juin 2022)

Un tarif dégressif pour la détérioration est appliqué selon l'état constaté des livres en juin

ADHESION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE) :

Prévoir de verser dès les premiers jours, la cotisation foyer comprenant :

- l'adhésion au foyer

- la participation aux fournitures utiles :

- au développement des actions péri-éducatives
- au développement de la bibliothèque et la documentation des élèves
- à l'aide des projets culturels et éducatifs
- à l'aide des sorties pédagogiques
- à l'aide des clubs du collège, etc.

La cotisation facultative est fixée à 10 euros par enfant scolarisé au collège, 15 euros pour 2 enfants ou plus (chèque à l'ordre du F.S.E.)

Les dons volontaires supplémentaires seront les bienvenus !

ADHESION UNSS :

L'inscription à l'Association Sportive du collège se fait auprès des professeurs d'Education Physique et Sportive qui donneront à leurs classes toutes les indications nécessaires en début d'année.

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ :

A partir du *18 septembre 2023*, seront délivrés trois certificats de scolarité (sur une même feuille) par élève. Les professeurs principaux les remettront à vos enfants (à scanner ou photocopier pour tous vos besoins).

Aucun certificat ne sera distribué avant cette date.

BILANS SEMESTRIELS :

L'année scolaire est divisée en 2 semestres. Chaque période se termine par le conseil de classe à l'issue duquel un bilan périodique est émis. Ce **bilan périodique** est à conserver impérativement : *aucun duplicata ne sera fourni.*

CARTE D'IDENTITÉ :

Les élèves de 3^e devront, dès le début d'année scolaire, penser à se faire établir une carte nationale d'identité pour pouvoir la présenter aux examens.

Cette carte est d'ailleurs indispensable pour tous les élèves projetant de participer, aux séjours culturels ou linguistiques organisés par l'établissement ou le Foyer Socio Educatif (F.S.E.) au cours de l'année scolaire.

Important : les élèves de nationalité étrangère (hors Communauté Européenne) doivent être en possession d'une carte de circulation sur le territoire français.